

Ville de Saint-Gabriel

M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le troisième jour du mois d'avril 2017 à 20 h :00 à la salle du conseil, située au 45 de la rue Beausoleil, à Ville de Saint-Gabriel.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
 Monsieur Réjean Riel, conseiller №.1
 Monsieur Yves Morin, conseiller №.3
 Madame Sylvie St-Georges, conseillère №.4
 Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller №.5
 Monsieur Stephen Subranni, conseiller №.6

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier
 Monsieur Mathieu Perreault, urbaniste

Public : Six (6) personnes représentant le public

Un moment de recueillement est suggéré par monsieur le Maire.

114-04-2017 1. Ouverture de la séance

Le maire, Gaétan Gravel, agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE la séance ordinaire du conseil du 3 avril 2017, soit ouverte à 20h :00.

Adoptée à l'unanimité

115-04-2017 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 3 avril 2017 soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

116-04-2017 3.1 Séance de consultation publique du 6 mars 2017

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance de consultation publique tenue le 6 mars dernier, portant sur les règlements CV.512 et CV.514 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

117-04-2017 3.2 Séance ordinaire du 6 mars 2017

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

118-04-2017 3.3 Séance extraordinaire du 22 mars 2017

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mars 2017 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

119-04-2017 4.1 Camp de jour – Saison 2017

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent l'embauche de Vanessa Tellier Marsolais à titre de coordonnatrice du camp de jour pour la saison estivale 2017, au taux horaire de quatorze dollars (14.00 \$).

QUE l'embauche de Judy Rever et Sabrina St-Jean au poste respectif d'animatrice est également autorisé, au taux horaire de onze dollars vingt-cinq (11.25 \$).

QUE les énoncés de la présente résolution servent de base pour la facturation des dépenses totales de la saison 2017 du camp de jour, pour les partenaires impliqués à parts égales dans ce dossier, soient la Ville et la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

Adoptée à l'unanimité

120-04-2017 4.2 Camp de jour adapté – Contribution 2017

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser une contribution de 3 750 \$ pour permettre le renouvellement du service de « Camp de Jour Adapté » pour la saison 2017.

Adoptée à l'unanimité

121-04-2017 4.3 Régie du CSCB – Garantie pour Hydro-Québec

ATTENDU QUE la Régie Inter municipale du Centre Sportif et Culturel de Brandon a reçu une demande de fournir une lettre de garantie pour Hydro-Québec.

ATTENDU QUE par le passé, la Ville seule, se portait garante du montant de 37 900 \$ exigé par Hydro-Québec.

ATTENDU l'adoption le 6 mars 2017 de la résolution 081-03-2017.

ATTENDU QU'IL s'agit ici d'une dépense qui concerne toutes les municipalités membres de la Régie du CSCB.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE la résolution 081-03-2017 soit et est abrogée.

QUE les membres de ce conseil recommandent que ce montant de garantie de 37 900 \$ soit prolongé pour une période de 27 mois à compter de ce jour, mais que ledit montant soit assumé par chacune des municipalités membres de la Régie en fonction du pourcentage attribué à la quote-part de chacune :

✓ Ville de Saint-Gabriel (46.5%):	17 623.50 \$
✓ Municipalité de St-Gabriel-de-Brandon	17 623.50 \$
✓ Mandeville :	2 410.44 \$
✓ Saint-Cléophas-de-Brandon :	242.56 \$

Adoptée à l'unanimité

122-04-2017 4.4 Appui – Participation électronique aux séances extraordinaires

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil.

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces dernières puisse se faire de façon électronique, favorisant ainsi la participation de tous les membres du conseil.

ATTENDU QU'EN vertu de *l'article 164.1 du Code municipal du Québec*, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques.

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de *l'article 164.1 du Code municipal du Québec*, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, *dont notamment*, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- *dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;*
- *dans la Loi sur la Sécurité Civile (RLRQ.c.S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;*
- *dans la Loi sur les Sociétés de Transport en Commun (RLRQ.c.S-30.01) où un membre du conseil d'une Société de Transport en Commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37).*

ATTENDU QUE les membres du conseil des CLD (Centre Locaux de Développement) peuvent participer par voie électroniques aux séances des conseils d'administration.

ATTENDU QU'IL serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication, permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire, d'être entendu par les autres membres du conseil et par le public.

ATTENDU QUE la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil, en appui à la Municipalité Saint-Louis-de-Gonzague, demandent au Gouvernement du Québec, d'amender le *Code Municipal du Québec* et toute autre *Loi municipale* pertinente, afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

QUE copie de la présente soit transmise à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) de même qu'à la direction régionale du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire.

Adoptée à l'unanimité

123-04-2017 4.5 Appui – Réseau de fibres optiques par la MRC de d’Autray

ATTENDU QUE la MRC de d’Autray possède une compétence relative à l’utilisation et l’exploitation d’un réseau de télécommunication à large bande.

ATTENDU QUE la MRC de d’Autray commercialise actuellement des fibres résiduelles de son réseau afin d’améliorer l’accessibilité au réseau internet pour le bénéfice des citoyens et des entreprises.

ATTENDU QUE la Ville reçoit plusieurs demandes de citoyens et d’entreprises afin d’améliorer la couverture à internet haute vitesse.

ATTENDU QUE la Ville reconnaît l’importance de l’accès au réseau internet afin de briser l’isolement social et le développement culturel.

ATTENDU QUE le développement économique, l’attrait et la rétention d’entreprises en région passent par une meilleure accessibilité au réseau internet.

ATTENDU QUE la Ville souhaite une meilleure couverture du réseau internet dans son territoire.

ATTENDU QUE la Ville entend permettre et faciliter l’implantation de bâtiment de services pour le déploiement du réseau de fibres optiques.

ATTENDU QUE les bâtiments, structures et équipements seront prévus dans le cadre du programme de subvention.

En conséquence,

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil souhaitent appuyer la demande de la MRC de d’Autray dans le dépôt d’une subvention visant la construction d’un réseau de fibres optiques afin d’améliorer la desserte au réseau internet pour les citoyens et les entreprises locales.

Adoptée à l’unanimité

124-04-2017 4.6 Appui financier – Réseau de fibres optiques de la MRC de d’Autray

ATTENDU QUE la MRC de D’Autray dépose une demande d’aide financière dans le cadre des programmes Québec Branché et Innovation Canada afin de prolonger le réseau de fibres optiques sur le territoire de la MRC.

ATTENDU QUE le prolongement du réseau de fibres optiques touchera le territoire de la municipalité de Ville de Saint-Gabriel.

ATTENDU QUE le prolongement du réseau de fibres optiques améliorera l’accès au service d’Internet haute vitesse pour les citoyens et les entreprises d’une partie du territoire du pôle Brandon.

ATTENDU QUE le projet de prolongement du réseau de fibres optiques, tel que proposé par la MRC de D'Autray, permettra éventuellement une seconde phase de prolongement du réseau de fibres optiques pour améliorer la desserte d'une plus grande partie du territoire du pôle Brandon.

ATTENDU QUE l'accès pour les citoyens et les entreprises à un service Internet haute vitesse constitue un enjeu majeur pour la vitalité économique du pôle Brandon.

ATTENDU QUE des acteurs importants du milieu économique sont également appelés à contribuer financièrement au projet de prolongement du réseau de fibres optiques.

ATTENDU QU'il est pertinent que le conseil de la municipalité démontre aux instances concernées l'importance qu'il accorde au projet de prolongement du réseau de fibres optiques en s'engageant financièrement dans la réalisation de ce projet.

En conséquence,

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Ville de Saint-Gabriel s'engage à être un partenaire financier dans la réalisation du prolongement du réseau de fibres optiques, dans la mesure où la demande d'aide financière déposée par la MRC de D'Autray est acceptée par les instances concernées, par une contribution de 10 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

125-04-2017 4.7 Régie du CSCB / Quote-part 2017 (2^{ème} versement)

ATTENDU l'adoption du budget 2017 de la Régie Inter municipale du CSCB par la résolution 313-11-2016.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu :

QUE la trésorière soit et est par la présente, autorisée à procéder au deuxième versement de la quote-part 2017 de la Régie Inter municipale du CSCGB, représentant un montant de 25 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

126-04-2017 4.8 ADMQ - Formation

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE le directeur général, Michel St-Laurent, soit et est par la présente autorisé à participer à l'activité de perfectionnement, offert à Saint-Jean-de-Matha le 12 avril prochain.

QUE les frais d'inscription au montant de 349.52 \$ incluant les taxes, de même que les autres dépenses y reliées, soient absorbées par la Ville.

Adoptée à l'unanimité

127-04-2017 4.9 OMH – Adoption des états financiers au 31 décembre 2016

ATTENDU QUE la Ville a adopté le rapport de révision budgétaire 2016 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Gabriel.

ATTENDU QUE le directeur de l'OMH de Saint-Gabriel, monsieur André Éthier a déposé les états financiers de l'organisme au 31 décembre 2016.

ATTENDU QUE les états financiers démontrent un solde à verser par la Ville de Saint-Gabriel, représentant un montant de 4 531 \$.

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil adoptent les états financiers de l'OMH de Saint-Gabriel pour l'année se terminant le 31 décembre 2016, tel que déposé par son directeur, monsieur André Éthier.

QUE la trésorière soit et est autorisée à verser le montant de **4 531 \$** à l'OMH de Saint-Gabriel.

Adoptée à l'unanimité

128-04-2017 4.10 OMH – Représentativité de la Ville

ATTENDU QUE la dernière nomination des représentants a été effectuée par la résolution 337-12-2013.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil procèdent au renouvellement des nominations des représentants de la Ville de Saint-Gabriel, au sein de l'organisme, comme suit :

- ✓ Réjean Riel, représentant
- ✓ Yves Morin, substitut

Adoptée à l'unanimité

129-04-2017 4.11 Oser Jeunes – Cotisation annuelle 2017-2018

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à procéder au paiement de la cotisation annuelle couvrant du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, pour la certification « OSER-JEUNES » du CRÉVALE, laquelle s'élève à (50 \$).

Adoptée à l'unanimité

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT => 5.1 Dépôt de la correspondance au 31 mars 2017

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 31 mars 2017, sous la cote « *Bordereau No. 04-2017* ».

6. FINANCES

DÉPÔT => 6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2017

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2017.

130-04-2017 6.2 Comptes à payer au 31 mars 2017

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu :

QUE les comptes à payer au 31 mars 2017, des chèques numéros **134 à 212** totalisant 136 686.97 \$ soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 30 mars 2017, des chèques numéros **100 à 133** incluant les prélèvements mensuels des numéros **3072 à 3089** totalisant 276 495.07 \$ soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

131-04-2017 6.3 Refinancement anticipé des règlements d'emprunt CV.400 et CV.430

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE compte tenu du refinancement anticipé des règlements d'emprunt CV.400 et CV.430 occasionnant deux (2) paiements en capital en 2016, excédant ainsi de **115 200 \$** le budget prévu à cet effet, il est résolu de s'approprier ce montant de rétroactive au 31 décembre 2016 à même les excédents non affectés.

Adoptée à l'unanimité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

132-04-2017 7.1 Fermeture rue Dequoy et aide technique (Auberge Le St-Gab & Bistro Sportif)

ATTENDU la demande conjointe déposée par Robert Turcotte, propriétaire de « *l'Auberge Le St-Gab* » et de monsieur Carlos Auz, propriétaire du « *Bistro du Sportif* » pour la fermeture de la rue Dequoy (de Saint-Gabriel à Beausoleil) pour la tenue d'activités qui se dérouleront dans la rue, aux dates et heures suivantes :

- ✓ Du vendredi 16 juin à 17h :00, au dimanche 18 juin à 23h :00
- ✓ De même que le mercredi 2 août 2017 de 17 à 23h :00

ATTENDU QUE cette demande comporte également des besoins d'aide technique et la fourniture de matériel nécessaire à la sécurité et à la signalisation.

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la tenue des activités dans la portion de la rue Dequoy, entre les rues Saint-Gabriel et Beausoleil aux dates et heures proposées plus haut, **conditionnellement** :

- ✓ à l'obtention de l'autorisation de la Sûreté du Québec;
- ✓ au dépôt à la Ville d'une police d'assurance responsabilité civile qui couvre l'événement, pour un montant d'au moins 2 000 000 \$

QUE le directeur des travaux publics, Simon Gariépy soit mandaté pour assurer la logistique pour le prêt et l'installation des barrières, poubelles et panneaux de circulation temporaire.

QUE copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec et aux services incendie et ambulancier qui couvrent le territoire de la Ville de Saint-Gabriel.

Adoptée à l'unanimité

133-04-2017 7.2 Bien Équipé pour la rentrée – Pont payant

ATTENDU la demande déposée le 30 mars 2017 par monsieur Éric Robert pour le comité « Bien Équipé pour la Rentrée », composé des organismes suivants : Aux Trouvailles de Mandeville, Cible Famille Brandon, CLSC St-Gabriel, la Ruche St-Damien et la Source de Vie St-Gabriel.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent le groupe « *Bien Équipé pour la Rentrée* » à tenir un pont payant à l'intersection des rues Saint-Cléophas et Saint-Gabriel, vendredi le 9 juin 2017, **conditionnellement** à l'obtention des autorisations nécessaires auprès de la Sûreté du Québec et du Ministère des Transports.

QUE copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec de même qu'aux services incendie et ambulancier qui couvrent le territoire de la Ville de Saint-Gabriel.

Adoptée à l'unanimité

134-04-2017 7.3 Maison des Jeunes / Secteur Brandon – Pont payant

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent le groupe « La Maison des Jeunes - Secteur Brandon » à tenir un pont payant à l'intersection des rues Saint-Georges et Saint-Gabriel, samedi le 20 mai 2017, **conditionnellement** à l'obtention des autorisations nécessaires auprès de la Sûreté du Québec et du Ministère des Transports.

QUE copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec de même qu'aux services incendie et ambulancier qui couvrent le territoire de la Ville de Saint-Gabriel.

Adoptée à l'unanimité

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

135-04-2017 8.1 Rue Pacifique – Fermeture

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel désire vendre une partie de la rue Pacifique pour permettre la construction d'un *Tim Hortons* avec dépanneur et station d'essence.

ATTENDU QUE la fermeture et l'abolition de cette section de rue ne cause aucun préjudice à qui que ce soit.

ATTENDU QUE les services d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc devront être déplacés aux frais de l'entrepreneur.

ATTENDU QUE l'entrepreneur doit fournir une proposition pour le déplacement des infrastructures pour validation avant de débiter les travaux.

ATTENDU QUE les servitudes nécessaires pour l'installation des infrastructures seront élaborées par la ville de Saint-Gabriel et enregistrées chez un notaire.

ATTENDU QUE la Ville aura la chance d'acquérir du terrain afin d'optimiser l'intersection des rues St-Gabriel et St-Georges.

ATTENDU QUE l'aménagement devra respecter les exigences en matière de rétention des eaux pluviales.

ATTENDU QU' en vertu de la loi sur les compétences municipales cette fermeture d'une partie de la rue Pacifique peut se faire par résolution.

ATTENDU QUE pour permettre ce projet il est à propos de procéder à la fermeture d'une partie de la rue Pacifique.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu :

QUE les membres ce conseil, autorisent le directeur général à retenir les services de la firme « *GNL Arpenteurs-Géomètres Inc* » pour délimiter officiellement la partie de la rue à vendre par un certificat de piquetage.

QUE la Ville de Saint-Gabriel décrète la fermeture d'une partie de la rue Pacifique, seulement après la conclusion de l'acte notarié.

Adoptée à l'unanimité

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

136-04-2017 10.1 Travailleur de rue – Contribution 2017

ATTENDU l'adoption de la résolution 092-04-2015 engageant la Ville à contribuer à la hauteur de 10 000 \$ par année sur une période récurrente de trois (3) ans, afin d'assurer la pérennité de ce projet.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser la somme de 10 000\$ représentant le troisième versement de la contribution au projet «*Travailleur de rue* ».

Adoptée à l'unanimité

137-04-2017 10.2 Projet École Persévérance « PEP BRANDON »

ATTENDU le projet soumis par Carrefour Jeunesse-Emploi « Projet École Persévérance – PEP BRANDON » et suite à la rencontre d'information tenue le 9 février dernier, dans le but d'obtenir du financement des municipalités du pôle Brandon.

ATTENDU QUE les municipalités du Pôle Brandon sont sollicitées pour un montant annuel de **10 000 \$**, sur une période de deux (2) ans.

ATTENDU QUE la participation financière est répartie entre la Ville de Saint-Gabriel et les municipalités du Pôle Brandon suivantes :

- ✓ Saint-Didace
- ✓ Mandeville
- ✓ Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent de se joindre aux municipalités du Pôle Brandon pour participer au projet « PEP BRANDON » par une implication financière de l'ordre de 3 000 \$ par année, pour les années 2017 et 2018.

Adoptée à l'unanimité

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

138-04-2017 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 31 mars 2017

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu :

QUE les membres ce conseil, acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 31 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT => 11.2 Dépôt du certificat d'absence de demande – Règlement CV.512

ATTENDU QUE la date limite pour enregistrer une demande référendaire dans le dossier du règlement CV.512 était fixée, selon les délais prévus par la Loi, au 23 mars 2017 et qu'à cette date aucune demande n'a été enregistrée.

Le greffier dépose le certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum relativement au projet de règlement CV.512.

Le but du présent règlement CV.512 est de modifier le règlement CV.472, dont l'effet est d'ajouter certains usages conditionnels dans la zone I-40 et d'ajouter de nouvelles zones où des usages conditionnels seront autorisés, soient les zones IN-30 et C-06.

139-04-2017 11.3 Adoption finale du règlement CV.512

ATTENDU l'avis de motion par la résolution 050-02-2017, le 6 février 2017.

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement CV.512 par la résolution 051-02-2017, le 6 février 2017.

ATTENDU QU'APRÈS la consultation publique du 6 mars, le conseil a adopté le deuxième projet de règlements CV.512, dans sa résolution 094-03-2017.

ATTENDU QUE la date limite pour enregistrer une demande référendaire dans le dossier du règlement CV.512 était fixée, selon les délais prévus par la Loi, au 23 mars 2017 et qu'à cette date aucune demande n'a été enregistrée.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil, procèdent à l'adoption finale du règlement CV.512 pour modifier le règlement CV.472, dont l'effet est d'ajouter certains usages conditionnels dans la zone I-40 et d'ajouter de nouvelles zones où des usages conditionnels seront autorisés, soient les zones IN-30 et C-06.

QUE la demande pour l'obtention du certificat de conformité soit déposée à la MRC de d'Autray, pour assurer l'entrée en vigueur dans les meilleurs délais.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT => 11.4 Dépôt du certificat d'absence de demande – Règlement CV.514

ATTENDU QUE la date limite pour enregistrer une demande référendaire dans le dossier du règlement CV.514 était fixée, selon les délais prévus par la Loi, au 23 mars 2017 et qu'à cette date aucune demande n'a été enregistrée.

Le greffier dépose le certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum relativement au projet de règlement CV.514.

Le but du présent règlement CV.514 est de modifier le règlement de zonage CV.195, dont l'effet est d'ajouter des usages dans la zone C-44.

140-04-2017 11.5 Adoption finale du règlement CV.514

ATTENDU QU'AVIS DE MOTION – avec dispense de lecture, a préalablement été donné à séance du 6 février 2017, par la résolution No. 052-02-2017.

ATTENDU l'adoption à la séance régulière du conseil du 6 février 2017, du premier projet de règlement CV.514 par la résolution No. 053-02-2017.

ATTENDU QU'APRÈS la consultation publique du 6 mars, le conseil a adopté le deuxième projet de règlements CV.514, dans sa résolution 095-03-2017.

ATTENDU QUE la date limite pour enregistrer une demande référendaire dans le dossier du règlement CV.514 était fixée, selon les délais prévus par la Loi, au 23 mars 2017 et qu'à cette date aucune demande n'a été enregistrée.

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil, procèdent à l'adoption finale du règlement CV.514, modifiant le règlement de zonage CV.195, dont l'effet est d'ajouter certains usages conditionnels dans la zone C-44.

QUE la demande pour l'obtention du certificat de conformité soit déposée à la MRC de d'Autray, pour assurer l'entrée en vigueur dans les meilleurs délais.

Adoptée à l'unanimité

141-04-2017 11.6 Adoption du règlement CV.515

ATTENDU QU'AVIS DE MOTION – avec dispense de lecture, a préalablement été donné à la séance ordinaire du 30 janvier 2017, par la résolution 033-01-2017.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres ce conseil, procèdent à l'adoption finale du règlement CV.515, modifiant le règlement de stationnement et circulation CV.498.

Adoptée à l'unanimité

142-04-2017 11.7 Adoption du second projet de règlement CV.517

ATTENDU QU'AVIS DE MOTION – avec dispense de lecture, a préalablement été donné par la résolution 096-03-2017 lors de la séance ordinaire du 6 mars 2017.

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement à cette même séance ordinaire du 6 mars 2017, par la résolution 097-03-2017.

ATTENDU la tenue, le 3 avril 2017 à 19h :30, de la consultation publique portant sur les explications du règlement CV.517.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres ce conseil, procèdent à l'adoption du second projet de règlement CV.517, modifiant le règlement de zonage CV.195, dont l'effet est d'étendre la zone C-34-3 en y annexant une partie de la zone H-36A, ayant pour résultat d'autoriser dans cette partie, les usages de la zone C-34-3.

Adoptée à l'unanimité

143-04-2017 11.8 **AVIS DE MOTION** – Règlement CV.518

AVIS DE MOTION – avec dispense de lecture, est par la présente donné par le conseiller au district No.3, Yves Morin, à l'effet qu'il entend proposer à une séance subséquente, un projet de règlement régissant les subventions accordées à la revitalisation, lequel règlement sera identifié par le numéro CV.518.

144-04-2017 11.9 **AVIS DE MOTION** – Règlement CV.519

AVIS DE MOTION – avec dispense de lecture, est par la présente donné par le conseiller au district No.5, Christian Paquin Coutu, à l'effet qu'il entend proposer à une séance subséquente, un projet de règlement pour la protection des sources d'eau potable, lequel règlement sera identifié par le numéro CV.519.

12. SPORTS ET LOISIRS – CULTURE ET TOURISME

145-04-2017 12.1 **Auto Passion – Contribution financière 2017**

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser une contribution financière de cinq cent dollars (500 \$), à l'organisme « Auto Passion ».

Adoptée à l'unanimité

146-04-2017 12.2 **Ligue de Pétanque – Demande d'aide financière 2017**

ATTENDU la demande d'aide financière reçue le 17 mars 2017.

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres ce conseil autorisent la trésorière à verser une contribution financière de l'ordre de 50 \$, à la « Ligue de Pétanque ».

Adoptée à l'unanimité

147-04-2017 12.3 **Hockey Mineur St-Gabriel – Ristournes (35%) sur inscriptions**

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE soit accordée, une ristourne de l'ordre de 35% des inscriptions pour les jeunes qui demeurent dans la Ville de Saint-Gabriel et qui se sont inscrits au hockey mineur au cours de la saison 2016-2017.

QUE la trésorière soit et est par la présente autorisée à émettre un chèque de remboursement au montant de **5 040 \$** représentant 35% du montant des inscriptions pour la saison 2016--2017.

Adoptée à l'unanimité

13. VARIA

14. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les membres du conseil présents font rapport de leurs activités.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

148-04-2017 16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 3 avril 2017 soit levée à 21h :10.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la loi sur les cités et villes

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce troisième jour du mois d'avril 2017.

Gaétan Gravel, Maire